

**N°DELB-20240047**

Date de la convocation : 28 mai 2024

Publication sur le site internet le : 7 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 24    Votants : 37    Absents : 2

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE LUNDI TROIS JUIN, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI AU 103 ALLEE DES VERGERS A BARENTIN, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.**

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, DETALMINIL Baptiste, LAPORTERIE Huguette, LEJEUNE Alain, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima
PAVILLY	CRESSON Séverine, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON Janine, PREVOST Francis
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	LERMECHAIN Thierry, Maire, LINDENMANN Anne
EMANVILLE	BELLET Grégory, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire
STE-AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire

**ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :**

M. ALLARD qui a donné pouvoir à Mme CATTEAU, Mme BEASSE qui a donné pouvoir à M. AMANIEU, M. COTTON qui a donné pouvoir à M. BOUILLON, M. DESILLE qui a donné pouvoir à Mme BALZAC, M. KEHR qui a donné pouvoir à M. LEMERCIER, LE BOUETTE Maryse, Mme SOWYK qui a donné pouvoir à M. LEJEUNE, Mme CARCA-BOUCHER qui a donné pouvoir à M. CHEMIN, M. TIERCE qui a donné pouvoir à M. LERMECHAIN, M. AMIOT qui a donné pouvoir à M. BULARD, M. DA SILVA, M. LEFAUX qui a donné pouvoir à M. DODELIN, Mme LEMONNIER qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme MULET qui a donné pouvoir à Mme CRESSON, M. TOCQUEVILLE qui a donné pouvoir à M. GRESSENT

**Secrétaire de séance** : Mme CRESSON

---

**OBJET : Finances – Demande de fonds de concours – Commune de Villers-Ecalles**

La commune de Villers-Ecalles sollicite auprès de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe une subvention au titre du fonds de concours 2024, pour des travaux de requalification de l'aire de jeu, se situant à proximité de l'école et de la voie verte.

Il s'agit de la réfection complète des sols amortissants, de remplacer les jeux et d'ajouter des structures de jeu. Les objectifs poursuivis par le projet sont les suivants :

- Favoriser les compétences motrices, cognitives, sociales et émotionnelles des enfants de 1 à 12 ans.

Le coût des travaux est de 271.943 euros HT financé par :

- Une subvention de Caux-Austreberthe à hauteur de 27.194 ,30 euros est sollicitée et fait l'objet du présent rapport.

Le solde est à la charge de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en son article L5214-16 V

Vu la délibération n° 05/2023 en date du 18/12/2023 relative à l'adoption du budget primitif ;

Vu les délibérations n°04/2018 en date du 29/05/2018 et 11/2022 en date du 15/03/2022 relatives au règlement des fonds de concours et aux modalités d'attribution ;

Vu la demande de fonds de concours de la commune de Villers-Ecalles en date du 27/02/2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission des Finances ;

Considérant que le montant sollicité par la commune de Villers-Ecalles est conforme aux modalités d'attribution des fonds de concours ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

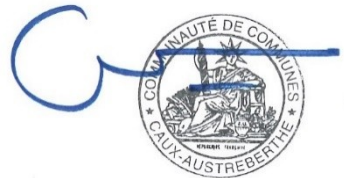
**Article 1<sup>er</sup>** : d'accorder, au titre de l'année 2024, un fonds de concours de 27.194,30 € à la commune de Villers-Ecalles pour la requalification de l'aire de jeu.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

**Le Président**  
**Christophe BOUILLON**



*Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*